

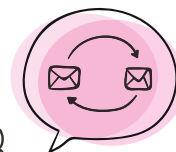
## Où IRONT LES ÉLÈVES APRÈS L'ULIS COLLÈGE ?

Après l'ULIS Collège, les élèves sont orientés, en fonction de leur parcours et de leur projet, en formation professionnelle :

- En Formation professionnelle adaptée (Dispositifs Médico-sociaux)
- En ULIS Pro en lycée professionnel (pour préparer un CAP)
- En apprentissage (pour préparer un CAP)



NOUS CONTACTER



## RESPONSABLE DU DISPOSITIF ULIS COLLÈGE

Mme Isabelle BUTET

✉ isabelle.butet@stjodijon.com

## DIRECTRICE DU COLLÈGE



Mme Corinne CALAME

## DIRECTEUR GÉNÉRAL



M. Laurent PICHOT



📍 39 rue du Transvaal, 21000 Dijon

☎ 03 80 59 20 20



**DISPOSITIF ULIS**  
COLLÈGE

## QU'EST-CE QUE LE DISPOSITIF ULIS ?

Le dispositif ULIS a pour mission de scolariser dans un collège des élèves en grande difficulté scolaire.

Le collège Saint-Joseph La Salle accueille des jeunes ayant des troubles des fonctions cognitives (TFC) qui entraînent un retard important dans les apprentissages fondamentaux.



## COLLÈGE UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

### Comment est organisée la scolarisation des élèves qui bénéficient du dispositif ?

Les élèves d'ULIS sont inscrits dans une classe de référence du collège. Puis, ils bénéficient de temps de regroupement, autant que de besoin, avec une enseignante spécialisée, au sein du dispositif.

Dans le dispositif, les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> sont regroupés par 10 et travaillent avec une **enseignante spécialisée** et une **AESH** (Accompagnante des Elèves en Situation de Handicap) sur des compétences correspondant à leur niveau d'acquisition.

### D'où viennent les élèves qui rentrent en ULIS collège ?

Les élèves viennent de l'école élémentaire principalement : classes ordinaires ou ULIS école.

L'orientation est décidée par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie) qui dépend de la Maison de l'Autonomie. Pour cela, la famille doit déposer un dossier à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). La situation de l'élève est réexaminée régulièrement afin d'apporter des ajustements en fonction des besoins.

### QUEL EST LE PROGRAMME DE L'ULIS ?

- Travailler les compétences du Socle Commun correspondant au niveau des élèves dans leur classe de référence ou au sein du dispositif.
- Participer à des projets (culturels, scientifiques, sportifs...) en commun avec des classes ordinaires.
- Préparer l'ASSR 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière), les GQS (Gestes qui sauvent).
- Préparer (pour certains), le Certificat de Formation Générale (CFG).
- Elaborer un projet professionnel dans le cadre du Parcours Avenir.
- Effectuer des stages en entreprise à partir de la classe de 4<sup>ème</sup>.
- Découvrir un champ professionnel : « Espace Rural et Environnement », à partir de la classe de 4<sup>ème</sup>, en participant à des ateliers horticoles.

